

Conseil du 02 décembre 2025

Compte rendu et relevé de décisions

Date : 02/12/2025	Heure : 11h00	Lieu : EHESP + Visio
<u>Présent.e.s</u> : Jean-Pierre Le Bourhis, Maël Petitjean, Nathan Ramos, Patricia Loncle, Bleuwenn Lechaux, Delphine Moreau, Benoit Giry, Thomas Aguilera, Karine Gallopel-Morvan		
<u>Participation en visio</u> : Sandy Montanola, Béatrice Damian, Valérie Daubas-Letourneux		
<u>Invitée permanent</u> : Breton Karine		
Invité.e.s : Cégolène Frisque, Emmanuelle Leray, Sarah Tanke, Benedicte Toullec, Claude Martin, Blanche Gaud, Gaël Coron, Christine Guionnet, Louise Banet-Rivet		
<u>Absent.e.s excusé.e.s</u> : Alis Sopadzhiyan, Christian Le Bart, Olivier Grimaud Frédérique Quidu, Thomas Frinault		
Ordre du jour :		
<ul style="list-style-type: none">- Informations sur la vie du laboratoire- Examens des demandes de soutien des candidat.e.s au concours CNRS 2026- Financements : nouvelle fiche de forfaits internationaux et fiche mission- Demandes de rattachement individuelles ; motion sur le dispositif Chaire de professeur junior ;- Points divers		

Introduction sur le fonctionnement du Conseil de laboratoire

Le compte-rendu du précédent Conseil de laboratoire (14 octobre 2025) est approuvé à l'unanimité. Il sera disponible et accompagné du support de présentation sur l'intranet du laboratoire avec les autres comptes rendu : <https://arenes.eu/espaces-membres/comptes-rendus/cr-cdl/>

Le principe d'un vote systématique du compte-rendu est acquise ainsi que sa diffusion par l'intranet et aux tutelles.

Afin de respecter les délais nécessaires pour l'information des membres, l'ordre du jour est envoyé 8 jours avant la tenue du Conseil. Pour éviter un envoi, encore trop tardif cette fois, du dossier complet lié aux décisions, il est décidé de déposer et rendre accessibles les pièces pertinentes au fil de l'eau sur Sharedocs.

1/ Informations sur la vie du laboratoire

Concernant le calendrier des évènements « laboratoire », les 2 prochaines dates du Séminaires général sont fixées et seront potentiellement combinées avec un Conseil d'unité à ces séminaires : Mardi 10 février, Mardi 24 mars.

Sur les moyens de communication interne, de trop nombreuses difficultés ont été rencontrées avec le fournisseur actuel (OVH) de nos adresses génériques emails (en arenes.eu). Nous décidons de profiter de l'offre un service de proximité de l'université de Rennes qui est plus fiable et réactif.

Voici les nouveaux courriels à utiliser (avec maintien provisoire des adresses en arenes.eu)

-
- Communication (Valérie Deborde) : arenes-communication@listes.univ-rennes.fr
- Equipe d'administration et de gestion : arenes-secretariat@listes.univ-rennes.fr
- Directoire d'Arènes : arenes-direction@listes.univ-rennes.fr

Sur l'équipe d'appui : il y a une période de surcharge actuellement en raison de l'arrêt maladie prolongé de Claudine Valtat. Cette situation a un impact sur les délais de traitement habituels. Nous comptons sur la compréhension et la patience de tous les membres pour bien anticiper leur demandes et éviter les traitements en urgence très chronophages et source de stress. Merci en particulier de respecter les délais des demandes de missions (15 jours) et de consulter les guides d'utilisation des outils comme Notilus, disponibles auprès du laboratoire.

S'agissant des votes au Conseil, il est proposé de remettre en place un système de procuration suite à des réflexions dans le cadre du directoire. Le vote électronique reste possible mais il doit être limité aux participants directs aux débats (à distance ou en présentiel) et donc aux porteurs de procuration. Selon une pratique habituelle chaque membre peut détenir au maximum deux procurations. Le vote électronique se fait toujours via la plateforme Balotilo (avec une attention à porter au risques de messages dans les spam).

L'UMR a besoin de volontaires pour des missions transversales, Patricia Loncle s'est proposée pour être référente pour le CNRS à la mission europe et internationale.

Deux missions restent à pourvoir :

1. Pour les « Ateliers de la recherche », le départ d'Angèle Le Prigent (binôme avec Gildas Brégain) conduit à devoir trouver un.e volontaire, qui s'occupe de co-animer ce travail de groupe sur la méthodologie, les pratiques d'enquête et de rédaction.

2. Pour être référent Développement durable « Labo 1.5 » et bilan carbone. Un essai de bilan carbone avait été réalisé par Anne-Cécile Renouard en 2023 sur l'année 2022. Depuis, quelques décisions ont été prises afin de diminuer notre impact carbone (exemple des buffets végétariens). Le bilan gaz à effet de serre (BGES) est réglementaire pour tous les laboratoires. Ce type de mission demande un investissement limité (quelques jours par semestre) .

Charte des doctorant.es et docteur.es. Quelques petites formulations devaient être ajustées suite au vote du conseil. La charte sera disponible sur l'intranet de l'unité. Dans cette charte les docteur.es sont considérés comme membres de l'unité durant 3 ans après la soutenance. Ceci ne leur octroie cependant pas tous les droits accordés aux membres personnels d'un des établissements tutelles de l'unité. En effet, c'est la réglementation de ces établissements « hébergeurs » qui prévaut sur un tel document.

Nouveaux barèmes de financement des missions internationales. Un réajustement des forfaits accordés par zones géographique était nécessaire. Une proposition de nouveaux forfaits a été faite au Conseil après un travail de consultation de tarifs Le Conseil propose de voter avec une proposition d'un seul tarif à 900€ pour l'Europe entière.

Forfaits proposés : 900€ pour l'Europe ; 1 600 € pour l'Amérique Latine ; 1 800 € pour l'Amérique du Nord ; 900€ pour l'Afrique septentrionale ; 1 400€ pour l'Afrique subsaharienne ; 1 200€ pour le Moyen Orient ; 2 000€ pour l'Asie.

→ Le résultat des votes est favorable pour l'application de ces nouveaux forfaits. La fiche « d'aide aux missions internationales et France » mise à jour sera disponible sur l'intranet.

2/ Examens des demandes de soutien des candidat.e.s au concours CNRS 2026

10 demandes de soutiens de candidature au CNRS ont été adressées au laboratoire (section sociologie et science politique). Il est relevé que parmi ces dossiers, un certain nombre est de très bonne qualité avec des parcours d'excellence tout à fait impressionnants. On rappelle qu'un des critères fondamentaux est d'avoir des publications internationales.

Il est rappelé que ce sont les sections du CNRS qui évaluent les dossiers. La seule chose demandée au laboratoire à ce stade est de dire si l'unité accueillerait les candidats reçus en regardant s'ils s'inscrivent dans l'unité au regard du rapport de leurs recherches avec nos axes. Un rapport réalisé par ou deux membres est fourni pour chacun des dossiers soumis à ARENES. Une présentation de chaque candidat est faite aux membres élus par le rapporteur qui a évalué le dossier. Certains candidats sont à leur 2^e tentative.

→ Le CU a voté favorablement aux 10 demandes de soutien.

3/ Demande de financements

Pierre Rouxel demande un soutien financier à l'unité de 1 000 € au nom du comité d'organisation du prochain congrès de l'Association française d'Économie Politique en juin prochain à Saint-Brieuc.

Bleuwenn Lechaux demande une participation de 1032€ à l'unité pour le cofinancement d'une traduction en anglais dans le cadre d'un contrat obtenu chez Routledge pour un ouvrage sur l'énonciation et la dénonciation des discriminations raciales et de genre dans le théâtre américain (devis envoyé à l'appui de la demande).

→ Le vote est favorable pour ces 2 demandes soumises au Conseil

4 / Demandes de rattachement

Pour information, rattachement de personnel CDD sur projet porté par un.e membre de l'UMR

Sur le projet EDUC SUB / Alicia Jacquot / axe ISSAV principalement.

- Clémence Michoux : date de prise de fonction : 01/11/2025, durée : 2 ans, grade : contractuelle post-doc UnivRen, missions : commission quantitative de la recherche, réalisation de questionnaire, traitement de données quantitatives, publications, valorisation des résultats, animation du groupe.

- Simon Kechichian : date de prise de fonction : 01/11/2025, durée : 2 ans, grade : contractuel post-doc UnivRen, missions : commission qualitative de la recherche, réalisation d'entretiens, démarche ethnographique, traitement de données qualitatives, publications, valorisation des résultats, animation du groupe.

Demande de rattachement comme membre : Pierre Wokuri

Pierre Wokuri est professeur junior à Sciences Po Rennes - Chaire ECODETER « Écologiser, démocratiser et territorialiser les industries dans une perspective comparée » (2025-2030). Il a été doctorant (Directeur de thèse : Romain Pasquier, thèse soutenue en 2020) et post doctorant dans l'UMR en 2024. Son CV et sa lettre de motivation ont été mis à la disposition du Conseil d'unité.

Le dispositif de CPJ (Chaire de professeur junior) a fait l'objet de discussions dans le laboratoire en 2023. Plusieurs membres y étaient défavorables, estimant qu'il y avait un risque que ce dispositif se substitue à des voies classiques, sans bénéficier des mêmes garanties pour assurer la qualité des recrutements.

Dans le cadre de cette CPJ, l'IEP Rennes n'a pas consulté le laboratoire sur le projet de CPJ, sur le profil du poste, ni sur le comité de sélection. De fait, la direction d'Arènes a découvert par hasard l'existence de ce poste sur le site du ministère, 2 semaines avant la fin de l'appel à candidature. Le poste n'avait pas fait l'objet d'une publicité sur les listes professionnelles.

La direction du laboratoire a refusé que l'UMR soit dans ces conditions mentionné comme unité d'accueil, conduisant à la modification par le Ministère de la fiche Galaxie (accueil par l'INSA – Laboratoire de Fabrique de la Pensée Critique). Après le recrutement de Pierre Wokuri, les tutelles locales de l'UMR (Présidence et direction Université de Rennes, IEP, EHESP) ont provoqué une réunion avec la direction pour contester la position de l'UMR consistant à refuser d'être mentionnée comme unité d'accueil sans consultation, et à avoir demandé la modification de la fiche en conséquence.

Le laboratoire doit à présent se prononcer sur le rattachement a posteriori de Pierre Wokuri, qui n'a pas depuis son recrutement été rattaché au laboratoire d'accueil inscrit sur la fiche Galaxie.

L'UMR tient à dissocier deux sujets sur lesquels les membres du CDL sont appelés à se prononcer:

- une motion concernant la position du laboratoire sur les chaires CPJ et les conditions nécessaires pour une bonne intégration de leur bénéficiaire. Ces critères sont ceux appliqués normalement dans les recrutements : association de l'UMR (direction) au profil du poste, à la définition du comité de sélection, et publicité donnée à l'offre de recrutement.
- la demande de rattachement en tant que membre de Pierre Wokuri

Le dispositif CPJ soulève de nouveau plusieurs questions lors des échanges :

- Sur la situation au bout des 5 années contractuelles de la CPJ
- Sur l'association du laboratoire à l'évaluation finale lors de la titularisation.
- Sur l'articulation plus générale de ces chaires avec les UMR
- Au-delà de la motion, sur la nécessité de préciser les modalités d'intégration de la CPJ titularisée dans le règlement intérieur.

Quelques réponses sont données. Il y a bien une titularisation en tant que PR au bout des années contractuelles (CPJ). Une commission de titularisation a lieu, on suppose que le contrôle et la composition restent à la main de l'établissement détenteur de la CPJ.

À noter que nous sommes ici sur une CPJ ministère, qui en confie la gestion à l'établissement local (IEP Rennes). Les règles sont différentes pour les CPJ CNRS ou INSERM.

La motion ci-dessous qui est soumise au vote précise la position de l'UMR sur le rattachement du titulaire de la CPJ, décision qui n'appartient qu'à l'UMR. Elle prévoit qu'un réexamen de la demande de rattachement du porteur de la CPJ est prévu en fin de contrat, au moment où il ou elle est titularisé.e. Le Conseil de laboratoire est informé des travaux réalisés durant la CPJ, l'investissement et l'implication du ou de la titulaire au sein de l'unité etc.... Des indicateurs objectifs sont à prévoir en ce sens. Le règlement intérieur étant validé par les tutelles, il est possible d'inscrire et de faire reconnaître ces points dans ce document.

La motion d'ARENES sur les CPJ fait l'objet d'un débat et de demandes de modification, voire de complément pour aboutir à la version (ci-dessous, fin de texte) qui est proposée au vote.

La motion est votée à l'unanimité des membres du laboratoire (17 voix pour sur 17 suffrages)

La demande de Pierre Wokuri est ensuite examinée et débattue par les membres présents.

S'agissant d'un dossier personnel, les détails de la discussion ne peuvent être retranscrits. Parmi les éléments pris en considération pendant les échanges, on peut cependant mentionner : les publications et travaux du candidat ; son parcours antérieur, notamment ses postes successifs de 2020 à 2025, à l'Université de Paris 8 (en tant que Maître de conférences stagiaire), ses post-doctorats, dont un à l'EHESP interrompu en 2025 ; sa capacité à contribuer à des collectifs de recherche. Le cas d'une précédente CPJ rattachée au laboratoire et ayant produit de fortes tensions en interne a été également évoquée.

Après débat et vote électronique confidentiel, le Conseil de laboratoire rejette la demande de rattachement de Pierre Wokuri (6 pour, 10 contre, 1 abstention)

Plusieurs questions et informations diverses sont abordées en fin de Conseil avant sa clôture.

***"Pour des CPJ ambitieuses en recherche"
(texte voté par le Conseil de laboratoire d'ARENES UMR 6051).***

Les CPJ (Chaires de Professeur Junior) sont une opportunité unique pour attirer des chercheurs et chercheuses de haut niveau à dimension internationale permettant de renforcer les activités de recherche dans les Universités et Etablissements d'enseignement, par l'octroi de conditions privilégiées : charge d'enseignement réduite, financement fléché.

Toutefois, comme plusieurs cas en attestent, elles présentent aussi des risques de tensions liées à la production d'inégalités de carrière et à des recrutements insuffisamment en phase avec les recherches fondamentales menées dans les UMR qui les accueillent.

C'est pourquoi le Conseil de l'UMR Arènes rappelle les conditions nécessaires pour que le laboratoire porte des CPJ se devant d'être ambitieuses et productives en recherche :

- *La fiche de poste d'une CPJ doit faire l'objet d'une information en amont et d'une coconstruction avec la direction de l'UMR, en particulier dans sa partie consacrée aux activités recherche*
- *La direction de l'UMR doit être consultée sur la composition du comité de sélection afin de permettre la désignation de membres pertinents sur le volet recherche en lien avec la thématique choisie*
- *Le recrutement doit être ouvert, transparent et conforme aux standards et bonnes pratiques reconnues en recherche, telles celles du label HRS4R (Stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheurs) qui s'impose aux établissements tutelles de l'UMR (EHESP, Université de Rennes, CNRS, INSERM).*

Considérant l'importance de la bonne insertion de la CPJ et pour lutter contre les inégalités qu'elle introduit, son rattachement à l'UMR doit obtenir un avis favorable du Conseil de laboratoire, informé du projet d'intégration présenté par le ou la Professeur.e Junior.

Si une titularisation intervient à la fin du contrat, le rattachement au laboratoire doit également obtenir l'accord du Conseil de laboratoire, sur la base d'une évaluation interne des activités de recherche de la CPJ et de l'implication de son ou sa titulaire dans l'UMR.

